



vous propose ce guide pour vous présenter :

1

L'éligibilité à la prime* économies d'énergie

2

**Les étapes pour bénéficier de la prime* économies d'énergie
ENGIE pour vos travaux**

3

**Gagnez du temps en suivant le guide !
Bien remplir son attestation sur l'honneur**

3/a : les travaux

3/b : vous, le client

3/c : l'installateur

4

Les mentions obligatoires sur votre facture

* La prime vous sera versée après réception des documents attestant de la réalisation des travaux qui doivent être terminés moins de trois mois avant la date de transmission des documents à ENGIE et si ces derniers remplissent les conditions de l'offre. Si vous êtes client(e) ENGIE, cette prime sera déduite de votre facture d'énergie ; dans le cas contraire, elle vous sera réglée par chèque ou par virement bancaire.

Offre exclusivement réservée aux particuliers ayant déclaré leur projet en ligne au préalable de la réalisation des travaux, pour le logement existant concerné par les travaux.

Offre valable une fois par an pour le même logement par type de travaux terminés en 2016 : rénovation ou installation d'un système de chauffage et/ou d'eau chaude, réalisation de travaux d'isolation. Offre non cumulable avec d'autres offres de ENGIE liées à la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique d'un logement et non cumulable avec les prêts ENGIE de la Banque Solfea.

Conditions valables pour les factures datées du 01/01/2016 jusqu'au 31/12/2016, sauf modification de la législation CEE en vigueur. Les factures datées en 2015 répondent aux conditions commerciales en vigueur en 2015.

Le montant des Primes Energie est donné à titre indicatif. Le montant définitif des Primes Energie est calculé lors de la validation de votre dossier par nos services. Le montant de la contribution et les travaux éligibles sont soumis à l'évolution de la réglementation.

1/ L'éligibilité à la prime économies d'énergie

Pour bénéficier de la prime économies d'énergie, veillez à respecter les 4 conditions ci-dessous.

L'ensemble des critères d'éligibilité sont définis par la réglementation en vigueur élaborée par les pouvoirs publics.

01

Votre logement doit avoir plus de 2 ans

02

Vous déclarez votre projet sur l'Espace Prime AVANT la signature du devis

03

Vos travaux sont bien éligibles

Vous pouvez vérifier : <https://particuliers.engie.fr/economies-energie/primes-prets-credits-impots/prime-economie-energie/conditions-specifiques-eligibilite-prime-cee.html>

04

Votre professionnel est RGE (Reconnu Garant de l'environnement)

Vous pouvez vérifier sur le site du gouvernement:
<http://www.renovation-info-service.gouv.fr/trouvez-un-professionnel>

2/ Les étapes pour bénéficier de la prime économies d'énergie ENGIE pour vos travaux



1 - AVANT la signature de votre devis : Créer votre espace et faites votre demande de prime totalement en ligne

- ✓ Créez votre espace prime qui vous permettra de suivre l'évolution de votre dossier
- ✓ Vous recevez un email de confirmation de création de votre espace prime
- ✓ Renseignez votre projet travaux

Attention la création de l'espace prime ne suffit pas, vous devez impérativement valider votre projet travaux dans votre espace prime AVANT la signature de votre devis

- ✓ Téléchargez l'attestation sur l'honneur à compléter
- ✓ Vous recevez un email vous confirmant la déclaration de votre projet



2 - Réaliser vos travaux puis compléter votre dossier Certificat Economies d'Énergie (CEE) via votre espace prime

- ✓ Réalisez vos travaux avec un professionnel RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)
- ✓ Complétez votre attestation sur l'honneur (à télécharger depuis votre espace prime) avec votre installateur. Vous pouvez vous référer au guide ci-joint afin de vérifier que votre dossier soit conforme aux exigences réglementaires.
- ✓ Récupérez la facture auprès de votre installateur ainsi que la copie de son certificat indiquant que celui-ci est un professionnel RGE
- ✓ Envoyez via votre espace prime les documents suivants en 3 pièces jointes distinctes : attestation sur l'honneur, facture et copie du certificat RGE de votre professionnel

Vous devez nous envoyer votre dossier conforme :

- directement en ligne , aucun dossier par courrier ne sera pris en compte.
- au plus tard 3 mois après la date d'émission de la facture de vos travaux.



3 - Sous 3 semaines, après l'étude de votre dossier, vous recevez un email vous informant de la conformité de votre dossier



4 - Une fois votre dossier déclaré conforme, une prime économies d'énergie vous sera versée sous 3 mois

3/Gagnez du temps en suivant le guide !

a/ Bien remplir son attestation sur l'honneur / Page 1 : les travaux



CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE

Attestation sur l'honneur

Document à compléter de façon lisible et de préférence en majuscules.
Les champs précédés d'un astérisque (*) sont obligatoires.

Raison Sociale : ENGIE SA
Numéro de SIREN : 542 107 651
Capital : 2 435 285 011 €
Siege Social : 1 place Samuel de Champlain - 92400 COURBEVOIE- France

« J'ai indiqué ci-dessous mes coordonnées et je recevrai des propositions commerciales de la part de ENGIE SA »

A/ BAR-EN-101 (v.A14.1) : Mise en place d'une isolation thermique en comble perdu ou en rampant toiture

* Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) :
Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) :
Référence de la facture :

* Pour les personnes morales : nom du site des travaux ou nom de la copropriété :
* Adresse des travaux :
Complément d'adresse :
* Code postal :
* Ville :

* Bâtiment résidentiel existant depuis plus de 2 ans à la date d'engagement de l'opération : OUI NON
* Énergie de chauffage : Électricité Combustible

* Type de pose (l'isolation est réalisée entre un espace chauffé et un espace non chauffé) :
 en combles perdus ;
 en rampant de toitures

Caractéristiques de l'isolant posé :
* Surface d'isolant posé (m²) :
* Résistance thermique : R (m².K/W) :

A ne remplir que si la résistance thermique n'est pas mentionnée sur la preuve de réalisation de l'opération :
* Épaisseur (mm) :

A ne remplir que si les marque et référence de l'isolant posé ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation de l'opération :
* Marque(s) :
* Référence(s) :

NB1 : pour la mise en place d'une isolation thermique en comble perdu, la résistance thermique R doit être ≥ 7 m².K/W. Pour la mise en place d'une isolation thermique en rampant de toiture, la résistance thermique R doit être ≥ 6 m².K/W.
NB2 : dans le cas d'une pose superposée de plusieurs isolants, indiquer les marques et références de chacun des isolants posés ainsi que le R de la surface d'isolant posée, la surface résultant de la superposition des isolants.

Si le bénéficiaire est une personne physique, le professionnel ayant réalisé l'opération est titulaire d'un signe de qualité répondant aux mêmes exigences que celles prévues à l'article 2 du décret n° 2014-812 du 16 juillet 2014 pris pour l'application du second alinéa du 2 de l'article 200 quater du code général des impôts et du dernier alinéa du 2 du I de l'article 244 quater U du code de commerce.
Ce signe de qualité correspond à des travaux relevant du 4 du I de l'article 244 quater U du code de commerce.

Identité du professionnel titulaire du signe de qualité ayant réalisé les travaux (sous traitant par exemple) :

* Nom :
* Prénom :
* Raison sociale :
* N° SIRET :

Référence : AH_WEB_V1_2015

La date d'engagement correspond à la date de signature de votre devis.

Vous devez avoir déclaré votre projet en ligne sur votre espace prime avant cette date.

Celle-ci doit être antérieure à la date de preuve de réalisation des travaux.

Les dates indiquées doivent être lisibles et sans ratures. En cas d'erreur, n'utilisez pas de correcteur et ne raturez pas les mentions erronées mais veuillez réimprimer le document.

L'adresse des travaux indiquée ici doit être la même que celle sur la facture.

Cochez une seule case. Si vous avez les 2 types de travaux, vous devez les avoir déclarés séparément en amont dans votre espace prime.

Remplissez cette partie avec votre installateur.

Remplissez cette partie si l'entreprise signataire de l'AH (partie C) n'a pas réalisé elle-même les travaux (par exemple si elle a fait appel à une sous-traitance). L'entreprise ayant réalisé les travaux doit être titulaire de la qualification portant la mention RGE dans le domaine des travaux concernés (vous devez récupérer la copie du certificat RGE auprès de votre installateur) . Son SIRET ou SIREN doit alors apparaître sur la facture.



3/ Gagnez du temps en suivant le guide !

b/ Bien remplir son attestation sur l'honneur / Page 2 : vous, le client

Références dossiers :

B. Bénéficiaire de l'opération d'économies d'énergie

(*) Nom du signataire : (*) Prénom du signataire :

(*) Pour les bénéficiaires personnes morales, préciser :

(*) Raison sociale du bénéficiaire :

(*) Numéro SIREN du bénéficiaire :

A défaut: le bénéficiaire atteste sur l'honneur qu'il est dépourvu de numéro SIREN en cochant cette case :
(mentionner la raison sociale et le numéro SIREN du syndic dans le cas des copropriétés).

(*) Fonction du signataire :

(*) Adresse :

Compléments d'adresse :

(*) Code postal :

(*) Ville :

Pays :

Téléphone :

Mobile :

Courriel :

(*) Cocher l'une des deux cases suivantes : à l'issue des opérations d'économies d'énergie :

Je suis : le seul propriétaire (final) ou le locataire des équipements installés; ou l'occupant du logement où prend place l'opération d'économies d'énergie et je finance cette opération; ou la personne recevant le service acheté ;

je suis le maître d'ouvrage, l'un des propriétaires des équipements installés, ou l'affectataire (au titre du transfert de compétences collectives territoriales) des biens sur lesquels ont lieu l'opération.

En tant que bénéficiaire de l'opération d'économies d'énergie, j'atteste sur l'honneur :

- que ENGIE SA m'a apporté une contribution individualisée (action personnalisée de sensibilisation ou d'accompagnement, financière ou équivalent). Cette contribution m'a incité à réaliser cette opération d'économies d'énergie ;
- que je fournirai exclusivement à ENGIE SA l'ensemble des documents permettant de valoriser cette opération au titre du dispositif d'économies d'énergie, notamment la facture (ou à défaut une autre preuve de la réalisation effective de l'opération) ;
- que je ne signerai pas, pour cette opération, d'attestation sur l'honneur semblable avec une autre personne morale ;
- l'exactitude des informations que j'ai communiquées ci-dessus sur les caractéristiques de mon bien (type de bâtiment, surfaces, chauffage, etc.) et que la ou les opérations d'économies d'énergie décrites ci-dessus ont été intégralement réalisées. Je suis informé(e) que je suis susceptible d'être contacté(e) par les services du ministère chargé de l'énergie (ou tout organisme désigné par le ministère chargé de l'énergie) dans le cadre d'un contrôle concernant la nature de l'opération et la réalisation effective de celle-ci ;
- que les économies d'énergie réalisées par cette opération ne viennent pas réduire les émissions de gaz à effet de serre d'une installation visée à l'article L.229-5 du code de l'environnement dont je suis l'exploitant ;
- qu'aucune aide à l'investissement de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) n'a été reçue ou ne sera reçue pour cette opération.

Fait à

(*) Le ___/___/___

(*) Signature du bénéficiaire

Pour les personnes morales, son cachet et la signature du représentant

Les nom et prénom indiqués sur l'attestation sur l'honneur et la facture doivent être identiques.

L'inscription doit être faite aux nom et prénom d'une seule personne (un seul bénéficiaire). Ces nom et prénom seront ceux utilisés pour l'ensemble des pièces justificatives (facture, AH...).

Cette partie ne concerne que les cas où le bénéficiaire est une personne morale (SCI,...)

Attention : les travaux effectués par une personne morale ne sont pas valorisés par ENGIE

N'oubliez pas de cocher une des 2 cases :

- la 1^{ère} case si vous êtes l'unique propriétaire de l'équipement installé
- la 2^{ème} case si l'équipement a été acheté par plusieurs personnes

N'oubliez pas de compléter lieu, date et signature.

Veillez à ce que la pagination de votre document soit présente sur toutes les pages lorsque vous scannez et transmettez celui-ci



3/ Gagnez du temps en suivant le guide !

c/ Bien remplir son attestation sur l'honneur / Page 3 : l'installateur

Références dossiers :

C. Professionnel ayant mis en œuvre l'opération d'économies d'énergie ou assuré sa maîtrise d'œuvre

(*) Nom du signataire : (*) Prénom du signataire :
(*) Fonction du signataire :
(*) Raison sociale :
Numéro SIRET :
(*) Adresse :
Code postal :
Ville :
Téléphone :
Mobile :
Courriel :

(*) En tant que représentant de l'entreprise:

- ayant mis en œuvre ; ou
 ayant assuré la maîtrise d'œuvre

de l'opération d'économies d'énergie, j'atteste sur l'honneur :

- que je fournirai exclusivement à ENGIE SA l'ensemble des documents permettant de valoriser cette opération au titre du dispositif des certificats d'économies d'énergie, notamment la facture (ou à défaut une autre preuve de la réalisation effective de l'opération) ;
- que je ne signerai pas, pour cette opération, d'attestation sur l'honneur semblable avec une autre personne morale ;
- l'exactitude des informations que j'ai communiquées ci-dessus sur les caractéristiques techniques relatives à l'opération d'économies d'énergie et, le cas échéant, sur les qualifications professionnelles requises pour mettre en œuvre cette opération ;
- que la ou les opérations d'économies d'énergie décrites ci-dessus ont été intégralement réalisées et que j'ai respecté les conditions de leur réalisation, conformément à ou aux fiches d'opérations standardisées d'économies d'énergie concernées. Je suis informé que je suis susceptible d'être contacté par les services du ministère chargé de l'énergie (ou tout organisme désigné par le ministère chargé de l'énergie) dans le cadre d'un contrôle concernant la nature de l'opération et la réalisation effective de celle-ci.

Fait à

(*) Le __/__/____

(*) Cachet et signature du professionnel

Les informations recueillies font l'objet de traitements informatiques destinés à éviter les double-comptes de certificats d'économies d'énergie et à évaluer le dispositif des certificats d'économies d'énergie. Le destinataire des données est le ministère en charge de l'énergie conformément à la loi «Informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : ministère en charge de l'énergie, DGEC, SCEE, certificats d'économies d'énergie, tour Pascal, 92055 La Défense Cedex. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer aux traitements des données vous concernant.

ENGIE SA sera également destinataire des ces informations. Elles ne seront pas cédées mais pourront être utilisées notamment pour le suivi du dossier Client et de l'offre en vigueur. Les droits d'opposition, d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles concernant le Client pourront être exercés également auprès de ENGIE SA à l'adresse suivante : - Service Clients ENGIE SA – TSA 42108– 76934 Rouen Cedex 09.

Le bénéficiaire ne peut prétendre qu'une seule fois à une contribution versée dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie.

De plus, il est rappelé aux signataires de la présente attestation sur l'honneur que toute fausse déclaration expose notamment aux sanctions prévues au code pénal (article 441-7) :

«Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait : 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts; 2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère; 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.»

La fonction du signataire est le poste occupé par celui-ci (gérant, commercial...)

La raison sociale est le nom complet de l'entreprise. Veillez à ce que le professionnel remplisse l'ensemble des champs obligatoires (son nom ET son prénom par exemple).

Si le signataire est celui qui a réalisé les travaux, il doit cocher la première case.

Si la réalisation a été sous traitée, il doit cocher la seconde case et vérifier qu'il a bien complété l'encart dédié au professionnel dans la partie A.

L'installateur doit obligatoirement compléter lieu, date et signature et apposer son cachet de façon lisible.

4/ Les mentions obligatoires sur votre facture

Société X
 N° SIREN ou SIRET
 de l'entreprise
 Adresse

FACTURE

Mention RGE

Date de la facture
 Référence de la facture
 Nom et prénom du bénéficiaire
 Adresse de facturation et
 Adresse des travaux si différente
 de l'adresse de facturation : code
 postal et ville

IMPORTANT

Tous les éléments en rouge doivent obligatoirement apparaître sur votre facture afin que votre dossier soit conforme

La disposition ci-dessous a seulement pour objectif de vous informer des éléments obligatoires, la mise en forme n'est qu'un exemple

Vérifier que ces caractéristiques correspondent aux critères d'éligibilité requis par type de travaux (par exemple : épaisseur et R pour les travaux d'isolation, Uw et Sw pour les fenêtres et Etas pour les chaudières...).

DESCRIPTION	PRIX UNITAIRE	QUANTITE	TOTAL
Désignation des travaux			
Marque du produit	x€	1	x€
Modèle			
Caractéristiques techniques			
Pose du produit	x€	1	x€
		TOTAL HT	x€
		TVA%	
		TOTAL TTC	